



Recrutement à l'école primaire de SAINT-ÉLIE

Un poste de professeur des écoles est à pourvoir dès que possible pour cette rentrée 2022.

Appel à candidature

Conditions particulières d'exercice

- Classe unique : 12 élèves de la GS au CM2 inscrits à ce jour.
- Présence d'une ATSEM.
- Horaires de classe adaptés à l'isolement, facilitant les retours de fin de semaine sur le littoral pour l'accès aux services administratifs, médicaux et commerciaux. (Du lundi après-midi au vendredi matin inclus).
- Tous les enfants résident à proximité de l'école et déjeunent chez eux ; il n'y a pas de cantine scolaire.
- Locaux et mobilier scolaires neufs, photocopieur, ordinateur, wifi.
- Matériel pédagogique à compléter selon les pratiques pédagogiques de l'enseignant et leur évolution (TBI, classe mobile, tablettes, notamment)
- Accompagnement appuyé de l'équipe de circonscription de Kourou 2 – Sinnamary – Iracoubo : formation spécifique individualisée à la pédagogie et à la gestion administrative d'une école à classe unique en milieu isolé.

Conditions de vie et environnement

- Accès à l'école depuis le littoral
 - o routier jusqu'au barrage de Petit-Saut (parking gardé gratuit),
 - o pirogue communale gratuite le lundi à 9h00 et le vendredi à 13h00 : 1h00 de trajet,
 - o routier depuis la Gare-Tigre jusqu'à l'école du village par véhicule communal : 45' de trajet.



- Logement mis gracieusement à disposition par la mairie. Studio rénové ou F4 rénové si famille (meublé sommairement)
- Population permanente : une cinquantaine d'habitants.
- Restaurant – épicerie.
- Pas de structure médicale permanente : projet de vacances d'une infirmière et d'un médecin dans les locaux rénovés du dispensaire.
- Pas d'aérodrome mais une piste d'hélicoptère.
- Économie : orpaillage légal, services municipaux et d'État (Légion et gendarmerie), et petite agriculture vivrière.

Profil recherché, modalités de recrutement et dépôt des candidatures

Un professeur des écoles titulaire ou un enseignant contractuel expérimenté. Une expérience en cours à multi-niveaux serait appréciée, de même qu'une maîtrise des équipements pédagogiques numériques (TBI, classe mobile, tablettes notamment). Une capacité d'adaptation à des conditions hors normes est indispensable

Une bonification de barème de 10 points la première année, 15 la suivante puis 30 points par an à partir de la troisième année et une prime d'éloignement de 189,04 € par mois seront attribuées.

Renseignements complémentaires : IEN de Kourou 2 S-I : 0594272122 ce.9730455g@ac-guyane.fr

L'affectation sur ce poste interviendra à l'issue d'un entretien devant une commission.

Les personnels intéressés par cet appel à candidature sont invités à envoyer leur CV et lettre de motivation à Madame l'Inspectrice de la circonscription à ce.9730455g@ac-guyane.fr, avec en copie Monsieur le Recteur et Madame la DAASEN de Guyane (dircab@ac-guyane.fr et ia.daasen@ac-guyane.fr).